

**AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR
DES RÈGLEMENTS D'EMPRUNT N^{OS} 2025-1393 ET 2025-1395
REMBOURSABLES PAR TOUS LES PROPRIÉTAIRES D'IMMEUBLES DESSERVIS PAR LES
RÉSEAUX D'AQUEDUC ET D'ÉGOUTS MUNICIPAUX**

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que lors de la séance du conseil tenue le lundi 8 septembre 2025, le conseil a adopté les règlements d'emprunt suivants :

- **N° 2025-1393** décrétant des services professionnels pour divers travaux d'aqueduc et d'égouts aux bassins de rétention des postes P-13N et P-17 ainsi que de modification d'un régulateur et de conduite pour un montant de 509 000 \$ et décrétant l'emprunt d'un montant de 509 000 \$ à ces fins remboursable par les propriétaires des immeubles imposables desservis par les réseaux d'aqueduc et d'égouts municipaux.
- **N° 2025-1395** décrétant divers travaux d'aqueduc et d'égouts dont l'auscultation des infrastructures (TECQ), les surverses pluviales de l'avenue Desneiges (PRIMEAU V1), de la ruelle des avenues Larivière et Godbout (entre les rues Pinder et Charlebois - PRIMEAU V2), de la ruelle de la rue Monseigneur-Tessier à la rue Perreault (entre les avenues Mercier et Dallaire), de la ruelle de la rue Cardinal-Bégin à la rue Monseigneur-Rhéaume Est (entre les avenues du Portage et Larivière - PRIMEAU V2), le déversoir d'orage D-14B-1 (à l'intersection de la rue du Cap-d'Ours et l'avenue Alex-Leclerc), la rue Perreault Ouest (entre les avenues Dallaire et Principale) et la réfection du poste de pompage P-4R (TECQ) pour un montant de 4 917 000 \$ et décrétant l'emprunt d'un montant de 4 917 000 \$ à ces fins remboursable par les propriétaires des immeubles imposables desservis par les réseaux d'aqueduc et d'égouts municipaux.

Les règlements N^{OS} 2025-1393 et 2025-1395 ont été approuvés par les personnes habiles à voter le 18 septembre 2025 et par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 4 décembre 2025.

Les règlements N^{OS} 2025-1393 et 2025-1395 entrent en vigueur le 17 décembre 2025, jour de leur publication, et sont disponibles pour consultation au bureau de la greffière situé à l'hôtel de ville, 100 de la rue Taschereau Est à Rouyn-Noranda, aux heures et jours normaux d'ouverture.

Donné à Rouyn-Noranda, ce 9^e jour du mois de décembre 2025
et publié le 17 décembre 2025



Angèle Tousignant, greffière